

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2016

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 27 avril 2016, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Guy MERIGOUT, Maire, selon la convocation en date du 19 avril 2016.

Gérard VAUZELLE a été désigné secrétaire de séance.

Présents : MERIGOUT Guy, DINCQ Martine, CHALIVAT Gérard, BOOS Ludovic, LIMOUSIN Stéphane, BOYER Eliane, VAUZELLE Gérard, BESSAGUET Anthony.

Absentes : Isabelle CHEVALLIER, Sylvie GANDOIS

La séance débute par la lecture et l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016

L'ordre du jour est le suivant :

- Demande de subvention au conseil départemental pour l'éclairage public de l'aménagement du quartier de l'église
- Suppression/création de poste : création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 25/35 (cantine), suppression du poste de non titulaire
- Mise à jour de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité
- Groupe de référents pour être village d'accueil
- SDCI : évolution du projet
- Questions diverses : association Anim'Berneuil, point sur les chemins du PDIPR, périscolaire et vide-ta-chambre...

2016/32-1 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ECLAIRAGE PUBLIC

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le projet d'aménagement du quartier de l'église nécessite la création d'un nouvel éclairage public. Le Conseil départemental a redéfini les modalités du partenariat engagé avec le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dans le domaine de l'électrification rurale. Une part de l'aide au financement des communes est notamment destinée aux travaux d'éclairage public. Il est donc possible de demander une subvention au Département pour les travaux que la Commune souhaite réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande l'inscription de ces travaux pour un montant total de **24 979.13 € hors taxe** au titre de la dotation de soutien
- Demande l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention départementale évaluée à 50% : 12 489.56 €
 - Les fonds propres de la commune pour la part restante 50% : 12 489.56 €.

2016/33-2 AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL AFFERENTE A L'EMPLOI DE CUISINIER POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une réorganisation du travail afférent à l'emploi de cuisinier-agent de service polyvalent. En effet, suite à la réforme des rythmes scolaires, le temps de surveillance des enfants a augmenté, ainsi que le temps de garderie. Ceci entraîne donc une augmentation de la durée hebdomadaire de travail relative à cet emploi à raison de 25h par semaine, en temps annualisé.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, (article 97 et 104 à 108),

- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (articles 18 à 19 et 30 à 33),

- Considérant que lorsqu'il est décidé de modifier, soit en hausse, soit en baisse, le nombre d'heures de services hebdomadaires afférent à un emploi permanent à temps non complet, cette modification est assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal.

- vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 5 avril 2016,

- Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- décident d'augmenter la durée hebdomadaire de travail relative à l'emploi de cuisinier-agent polyvalent, à raison de 25/35ème.
- approuvent le tableau des effectifs permanents de la commune à compter du 1^{er} juin 2016 comme suit:

Filière	Grades	Cat égo rie	Effectifs Budgétaire s	Effectifs pourvus	Durée hebdomadair e	Fondement/ statut
Administrative	Rédacteur	B	1	1	35h	titulaire
	Emploi d'avenir – adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h	Contrat de droit privé
Technique	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h	titulaire
	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h	titulaire
	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	1	1	25/35 ^{ème}	Titulaire

Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe (cdd)	C	1	1	13/35 ^{ème}	contrat de droit public
--	---	---	---	----------------------	-------------------------

2016/34-3 MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2016 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 28,96 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

2016/35-4 INTEGRATION DE LA COMMUNE DE BERNEUIL AU RESEAU D'ACCUEIL DU PAYS DU HAUT LIMOUSIN

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

La politique d'accueil portée par le Pays du Haut Limousin, a pour objectif d'attirer et d'installer des porteurs de projets et leur famille pour contribuer à redynamiser l'économie locale et la vie dans les communes du territoire.

Dans ce but, le Pays envisage de créer un réseau local de l'accueil en s'appuyant sur les communes volontaires du territoire, qui souhaitent s'inscrire dans cette dynamique. Ce réseau d'accueil sera coordonné par le Pays du Haut Limousin par l'intermédiaire de l'animatrice « accueil et activités économiques » du territoire.

En s'impliquant dans la politique d'accueil du Pays du Haut Limousin, les communes s'engagent dans un programme de développement local qui vise à promouvoir l'attractivité du territoire. A ce titre, les communes acceptent de s'impliquer dans une réflexion globale qui prend en compte la notion de bassin de vie, en cohérence avec les enjeux et objectifs de développement de son intercommunalité et du Pays.

✓ **Intégrer le réseau d'accueil**

En intégrant le réseau d'accueil, la commune s'engage à constituer un comité d'accueil, composé de personnes bénévoles : élus, habitants, représentants d'associations ..., qui seront le relais local pour :

- Rassembler les informations concernant la commune (activités, services, écoles, commerces, etc.) ;
- Assurer une veille sur « l'offre » de la commune : immobilier, locaux vacants, bâtiments ou terrains disponibles, activités à reprendre, projets d'entreprises... ;
- Etudier les demandes d'installation à partir des besoins des candidats ;
- Accueillir et accompagner les porteurs de projets et leurs familles dans leur installation : répondre à leurs questions, les mettre en relation, donner les renseignements utiles pour faciliter leur intégration locale : personnes ou réseaux ressources, services, associations ;
- Participer à des rencontres organisées avec l'ensemble des communes adhérentes au réseau et s'associer aux réflexions menées par le Pays sur cette thématique.

Une charte du réseau destinée à encadrer cette action, élaborée par le groupe de travail « accueil » du Pays, est actuellement en cours de rédaction. Nous proposons de la soumettre au conseil municipal dès qu'elle aura été validée

Après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'intégrer le réseau d'accueil du Pays du Haut Limousin.

2016/36-5 EVOLUTION DU PROJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Maire présente son avis sur le SDCI : « ce volet de la loi NOTre est un déni de démocratie, dans le sens où certains élus au suffrage universel ne siègeront plus au sein des futurs conseils communautaires.

Dans la précipitation, nous devons faire évoluer nos communautés de communes. Je suis en accord avec la décision de la Communauté de Communes du Haut Limousin, qui dit accepter la venue de toutes les communes le désirant, notamment Vaulry.

Notre conseil municipal, à l'unanimité, a souhaité aller plus loin en délibérant pour un nouvel EPCI à l'échelle du Pays du Haut Limousin. Les raisons en sont simples :

- Il existe un projet de santé important via l'Hôpital Intercommunal du Haut Limousin (HIHL)
- Les offices du tourisme fusionnent et travaillent déjà en étroite collaboration
- Des projets sont pilotés par le Pays du Haut Limousin et pourraient trouver des relations étroites avec un nouvel EPCI (ex : revitalisation des centres bourgs avec le plan local d'urbanisme intercommunal)
- Une telle entité représenterait une véritable porte d'entrée dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et nous assurerait une meilleure visibilité
- Par ailleurs, les différentes rencontres d'élus démontrent que le regroupement des trois communautés Haut Limousin, Basse-Marche, et Brame-Benaize est possible selon une grande majorité des délibérations des communes. Cet EPCI serait acceptable par rapport aux éléments cités ci-dessus. Sa taille serait comparable au nouvel EPCI du Montmorillonnais (55 communes). Un autre exemple : le projet d'EPCI Pays Basque, regroupant 158 communes, dont la constitution a été proposée par le préfet des Pyrénées-Atlantiques et faisant partie de la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

En conclusion, nous devons évoluer, alors faisons-le de façon significative et cohérente. »
Le Conseil municipal délibère et décide d'adopter cette motion à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Les chemins du PDIPR : Martine DINCQ présente la réunion du 26 avril où le point a été fait avec les services du département sur la boucle intercommunale du Haut Limousin. Celle-ci est pratiquement finalisée, il reste le problème d'un chemin sur la commune de Saint-Junien-Les-Combes nécessitant une convention de passage qu'un propriétaire ne souhaite pas signer. Le balisage peut cependant être réalisé sur la partie ne posant pas de problème. L'agent communal est allé en formation sur Blond, avec Mme Pailler sur le balisage. Les membres du Conseil municipal seront également sollicités.

Il y a 14 emplacements de panneaux, qui seront posés par les services du Département.

Association Avenir 147/149 : un site internet est créé, qui résume les actions réalisées par l'association. Mme DINCQ a demandé leur intervention lors de notre rencontre citoyenne du mois de juillet, l'association sera donc présente.

Anim'Berneuil : Anthony BESSAGUET présente la création d'un comité d'animation, dont la motivation est de mettre au point des animations culturelles, de loisirs, sportives, de détente au sein de la commune de Berneuil. Lors de l'assemblée générale, le bureau a été élu : M BACHELET Alain, président, M Anthony BESSAGUET vice-président, Mme PARREAU Josiane trésorière, Mme Sabine DACKOW vice-trésorière, Mme Sonia HENRY, secrétaire, Mme Maryse BOOS vice-secrétaire. Une cotisation de 5€ est demandée aux adhérents.

Les animations retenues pour l'année sont la fête de la musique, un vide-grenier avec exposition de vieilles voitures à la fin de l'été et une randonnée à thème à l'automne

(randonnée gourmande, par exemple). Un atelier couture le mercredi après-midi est également proposé au local associatif.

M. BESSAGUET présente également la dernière réunion du SYGESBEM : le budget est en baisse. Les communes se servent moins du matériel. Le mécalac étant très efficace, la durée des travaux est moindre. Le coût horaire va donc augmenter. Le Président BOIS a donné copie des courriers envoyés en Préfecture s'indignant de la dissolution prévue du syndicat. Il ressort également de cette réunion le mécontentement de nombreuses communes envers la Colas sur les travaux de voirie et le manque de disponibilité du responsable.

Outillage : Gérard CHALIVAT informe le Conseil municipal que la tondeuse communale ne peut plus être réparée. Il faut en acquérir une nouvelle : il présente les modèles qu'il a pu tester. Il est décidé d'en acheter une, le budget prévisionnel le permettant.

Le Maire présente la demande d'une association militant pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre. Il s'agit de prendre une délibération en ce sens. Il est décidé de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil.

Les fouilles concernant l'aménagement du quartier de l'église initialement prévues en mai devraient avoir lieu en juillet, au vu de la DICT transmise par l'INRAP.

Les journées du patrimoine : le thème est « patrimoine et citoyenneté ». Il s'agit de recenser ce qui peut être en relation avec ce thème. Sont évoqués les puits de village, la mairie, l'école, une pierre ancienne « travail, famille, patrie ».

Le bulletin municipal va être préparé : recensement des articles.

La fourniture des denrées pour la cantine scolaire en circuit court peut être subventionnée. Une réunion avec des producteurs locaux va être organisée avec l' élu et l'agent. Il sera souhaitable que la mise en place soit effective pour la rentrée scolaire.

Jeux intercommunaux le 26 juin prochain : le Lion's club, organisateur souhaite un interlocuteur par commune. Une réunion de présentation a eu lieu le 26 avril. L'association Anim'Berneuil serait cet interlocuteur.

La séance est levée à minuit.

5 délibérations ont été prises lors de cette séance du Conseil municipal.

2016/32-1 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ECLAIRAGE PUBLIC
2016/33-2 AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL AFFERENTE A L'EMPLOI DE CUISINIER POUR LA CANTINE SCOLAIRE
2016/34-3 MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

**2016/35-4 INTEGRATION DE LA COMMUNE DE BERNEUIL AU RESEAU D'ACCUEIL DU PAYS
DU HAUT LIMOUSIN**

**2016/36-5 EVOLUTION DU PROJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE**